



Actualités COVID-19

28 octobre 2020

COVID-19

Personnes vulnérables : retour à des critères plus étendus

Qui sont les personnes vulnérables ?

Un salarié peut-il continuer à
bénéficier du chômage partiel ou
doit-il reprendre le travail ?

Les salariés présentant un risque de
développer une forme grave
d'infection au virus de Covid-19 sont
à nouveau ceux précisés dans le
décret du 5 mai 2020 :

=> [liste : cliquez ici](#)



TousAntiCovid, une nouvelle application mobile pour casser les chaînes de contamination

- informer les personnes qui ont été
en contact avec une personne
testée positive à la Covid-19 ;
- accélérer leur prise en charge, en
complément de l'action des
médecins et de l'Assurance
Maladie.

Particulièrement utile dans des lieux
où la concentration de personnes
rend le respect de la distanciation
physique difficile à mettre en œuvre,
TousAntiCovid est téléchargeable
gratuitement :

- sur [AppStore](#)
- ou sur [Google Play Store](#)

www.ameli.fr



« Contact Covid » : le circuit de traçage des « patients 0 » et de leurs cas contact évolue

"Tester, Alerter, Protéger"

=> pour les personnes positives à la
Covid-19 (les « patients zéro »)
: l'Assurance Maladie continue de
téléphoner à ces patients afin
d'obtenir la liste de leurs contacts ;

=> pour les cas contact : l'Assurance
Maladie invite par mail les personnes
contact de 18 ans et plus détentrices
d'un compte ameli à consulter leur
messagerie ameli pour y trouver
toutes les informations utiles :

- confirmation de leur statut de cas
contact,
- règles à suivre concernant le
dépistage, l'isolement ou l'arrêt de
travail,
- numéro à appeler pour toute
question.

Ces mails sont doublés d'une relance
par SMS informant les personnes
concernées qu'elles ont reçu un
message => celles qui n'auraient
pas consulté leur messagerie ameli.fr
sont contactées par téléphone dans
les 24 heures par les enquêteurs
sanitaires.

www.ameli.fr

PROTOCOLE NATIONAL
DE DÉCONFINEMENT
POUR LES ENTREPRISES
POUR ASSURER LA SANTÉ
ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS



Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprises face à l'épidémie de COVID-19

=> [mise à jour du 16 octobre 2020](#)